



MAIRIE DE THUSY
RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Haute-Savoie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 AVRIL 2024**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 11 avril 2024

Le 18 avril 2024 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Thusy, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la commune de Thusy, situé Place du tilleul sous la présidence de Joël MUGNIER, Maire de Thusy.

PRÉSENTS

BARELLE Stéphanie, BONNET Alain, BUISSON Stéphane, BULLE David, CADOUX Christine, CARTIER Roland, FABBIAN Serge, HAMEK Nadia, LAPERRIERE Murielle, MUGNIER Joël, MÜLLER Laura, STRADY Karen.

ABSENTS EXCUSÉS

CHARRIER Jean-Marc, GOLLIET-MERCIER Joëlle, JACQUEMIN Pascale.

ONT DONNÉ PROCURATION

CHARRIER Jean-Marc a donné pouvoir à BONNET Alain,
GOLLIET-MERCIER Joëlle a donné pouvoir à STRADY Karen,
JACQUEMIN Pascale a donné pouvoir à MÜLLER Laura.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BULLE David

N° DEL2024-017**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE RESTAURATION MONUMENT AUX MORTS****ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°DEL2024-014**

7.5 SUBVENTIONS

Rapporteur : Joël Mugnier

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Thusy peut prétendre bénéficier d'un soutien financier pour la restauration du monument aux morts de la commune.

En effet, le monument aux morts a été inauguré le 1^{er} novembre 1922, il a désormais plus de 100 ans, et a subi de nombreuses dégradations avec le temps et les conditions météorologiques. La restauration de ce patrimoine permettra de donner une nouvelle vie à ce monument.

Parmi les dégradations, on dénombre de nombreuses fissures tant sur le monument que sur les marches qui permettent d'y accéder et qui sont censées le mettre en valeur.

Des devis ont été réalisés pour la rénovation de ce monument et le coût s'élève à **15 240€ HT**.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de subvention à l'ONAC mais également au Conseil départemental au titre de l'aide restauration monument aux morts.

Le plan de financement **modifié** est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
<ul style="list-style-type: none">Rénovation du monument aux morts	15 240.00 €	Dotations et subventions : <ul style="list-style-type: none">Subvention sollicitée au Département – Aide restauration monument aux morts (80%)Subvention sollicitée à l'ONAC – Aide restauration monument aux morts (20%)Autofinancement	9 144.00 € 3 048.00 € 3 048.00 €
Total	15 240.00 €	Total	15 240.00 €

Les crédits en dépenses sont inscrits au budget 2024.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

L'assemblée délibérante, décide

· **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre de l'Aide restauration monument aux morts pour l'opération susvisée.

DÉCISION	Voix
Adopté à l'unanimité	Pour : 15 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 Voix

N° DEL2024-018**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2024**

Rapporteur : Joël Mugnier

Le rapporteur expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Thusy peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police à l'effet de l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : **implantation de feux tricolores solaires sur la route de la Combe.**

Le coût prévisionnel de ces aménagements est de **20 005€ HT.**

La subvention pouvant être attribuée est de 30% du montant HT des travaux visant à améliorer la sécurité routière, plafonnés à 30 000 €

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Dépenses relatives aux aménagements de sécurité routière (2 prestataires différents) : <ul style="list-style-type: none"> Acquisition de feux tricolores 	20 005€	Dotations et subventions : <ul style="list-style-type: none"> Amendes de police (30%) Autofinancement	6 001.5€ 14 003.5 €
Total	20 005 €	Total	20 005 €

Les crédits en dépenses sont inscrits au budget 2024.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

L'assemblée délibérante, décide

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée

DÉCISION	Voix
Adopté	Pour : 14 voix Contre : 0 voix Abstentions : 1 Voix

N° DEL2024-019**CONVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DÉDIÉE À L'EMPLACEMENT D'UNE TABLE D'ORIENTATION**

8.4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : Joël Mugnier

La Commune, en lien avec les différentes associations communales, a décidé de faire réaliser une table d'orientation pour mettre en valeur notre patrimoine local.

Cette réalisation fait partie d'un projet pédagogique réalisé avec les élèves de CM1-CM2 de l'école primaire de Thusy. L'objectif est de faire prendre conscience aux enfants et aux acteurs du territoire du contenu de leur paysage : géographie, traditions, patrimoine, flore, faune, etc...

Le choix de l'implantation de cette table d'orientation se devait d'être stratégique pour obtenir une vue dégagée et à 360°.

Du fait de la configuration des lieux et des commodités d'accès, le meilleur endroit est une portion du terrain appartenant en pleine propriété à Monsieur BOSSON Armand, située juste en bordure du chemin rural dit "du Stabat".

Ce terrain est à usage agricole.

À la demande de la commune, Monsieur BOSSON Armand en qualité de propriétaire, accepte l'aménagement d'un espace dédié à l'installation d'une table d'orientation sur son terrain à l'endroit désigné.

Pour que la commune puisse bénéficier de cet emplacement à titre gratuit, une convention doit formaliser cette acquisition.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

L'assemblée délibérante, décide

. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

DÉCISION	Voix
Adopté	Pour : 14 voix Contre : 0 voix Abstentions : 1 Voix

N° DEL2024-020

TRAVAUX DE SÉCURISATION ET D'ÉCLAIRAGE SECTEUR SALLONGY ADOPTION DES DEVIS D'ÉNERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL

7.1 FINANCES LOCALES

Rapporteur : Roland Cartier

Le rapporteur expose aux membres du Conseil municipal, qu'Energie et Service de Seyssel (ESS) a réalisé une étude de sécurisation et d'éclairage dans le secteur de Sallongy sur la commune de Thusy.

Ces travaux contribuent à améliorer la qualité de l'électricité distribuée sur thusy. La sécurisation des réseaux électriques basse tension consiste à remplacer les fils nus par des câbles isolés.

Pour rappel, la Commune a pris une délibération pour le renforcement dans ce même secteur avec une convention de participation financière exceptionnelle aux équipements publics à la séance du 21 mars 2024.

Le syndicat intercommunal d'énergie et services de Seyssel (SIESS) a fourni une proposition pour sécuriser le secteur de Sallongy :

Intitulé travaux secteur Sallongy	Montant HT des travaux	Montant de la subvention	Pourcentage de la subvention	Dépense HT pour la commune	Dépense TTC pour la commune
Sécurisation	23 653.25 €	17 739.94 €	75%	5 913.31€	7 095.97 €

Eclairage public	4 957.60 €	1239.40 €	30 %	2 891.93 €	3 470.32 €
------------------	------------	-----------	------	------------	-------------------

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

L'assemblée délibérante, décide

- **D'ACTER** les travaux de sécurisation et d'éclairage présentés dans le secteur de Sallongy
- **D'APPROUVER** les devis transmis par le Syndicat intercommunal d'Energie et Services de Seyssel ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération et d'inscrire au budget 2024 les sommes correspondantes.

DÉCISION	Voix
Adopté à l'unanimité	Pour : 15 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 Voix

N° DEL2024-021

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

7.1 FINANCES LOCALES

Rapporteur : Roland Cartier

Le rapporteur explique que la commune a versé une subvention d'investissement de 11 833,77 euros en 2020 dans le cadre d'un groupement de commandes formés par plusieurs communes pour l'aménagement des berges de la Morge à partir de 2007.

S'agissant d'une subvention versée, elle doit obligatoirement être amortie.

L'amortissement est de 2366 euros par an.

Pour effectuer comptablement cet amortissement, il convient d'abonder les comptes correspondants, notamment les chapitres d'ordre 040 et 042.

Voici la synthèse des mouvements budgétaires proposés :

article	désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
2804112 / 040	Bâtiments et installations	0.00 €	+ 2 366.00 €	2 366.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	238 536.57 €	- 2 366.00 €	236 170.57 €
		Total des mouvements	0.00 €	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
6811 / 042	Dotations aux amortissements des immobilisations	0.00 €	+ 2 366.00 €	2 366.00 €
023	Virement à la section d'investissement	238 536.57 €	- 2 366.00 €	236 170.57 €
		Total des mouvements	0.00 €	

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

L'assemblée délibérante, décide

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

DÉCISION	Voix
Adopté à l'unanimité	Pour : 15 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 Voix

Fait à THUSY le 22/04/2024

Joël MUGNIER
Maire de Thusy



David BULLE
Secrétaire de séance